



Conseil d'administration extraordinaire du 28 janvier 2023

Participants : Dominique et Jean Prépin, Asmaou Barry, Régine Flament, Isabelle Chauvin, Mireille Groc, Nanou Haurine, Sébastien Marsault, Pascal Josso, Pascal Maurié, Xavier Demoury, Michel Bello, Claude Lascurettes, Cathy Odoéro, Nicole Chapoy Favier en visio, Guénaël Chapoy en visio

Nouveau bureau : pas de secrétaire

Président Claude Lascurettes

Vice président Michel Bello

- Représentation élus (avec membres du CA de proximité), partenaires, Comité de Pilotage de Réseau Education Sans Frontières, Etats généraux des migrations
- La gestion de la boîte mail et des questions administratives sera assurée par Claude
- Xavier participera davantage au CP de RESF

Trésorier Guénaël Chapoy

Trésorière adjointe Mireille Groc

- Adhésions, dons, renoncements
- Relation de proximité avec les occupants de l'Ostal sera assurée par Sébastien Marsault

Le secrétariat étant prévu dans le règlement intérieur et non dans les statuts, celui-ci devra être modifié en conséquence et présenté à la prochaine AG (2024 !)

Structuration en 3 Commissions et 3 missions

Mission Communication interne/externe

Jean Prépin et Asmaou Barry

Gestion du site, information des adhérents (news letter ?), convivialité ?

Commission Paroles d'Exils

Référent Michel Bello

Actions de sensibilisation toute l'année et diversification des publics

Commission Accueil/accompagnement

Référente Cathy Odoero

Mise à l'abri, organisation boucles de familles et référents, suivi des dossiers, accompagnement des accueillants et formation/information des référents

Ce sont les foyers accueillants qui assurent l'accompagnement. Le référent administratif n'est pas forcément accueillant

Mission développement des hébergements

Pascal Josso

Mission espace ressources

Pascal Josso

Commission FLE et soutien math/informatique

Référent Jean Prépin

Les commissions et missions ont une autonomie (et non indépendance) de fonctionnement, vis-à-vis du CA qui assure la cohérence des décisions.

Autres décisions et informations

- Le bureau pourra dépenser jusqu'à 200 euros sans l'avis du CA
- Par principe sont autorisés les frais engagés pour une régularisation de séjour (timbre fiscal...) quelle que soit la somme.
- Cathy fera les démarches auprès de la préfecture et assurances à propos du changement de bureau
- Claude et Mireille iront à la banque pour la signature
- Accord pour financement des timbres fiscaux pour dossiers TS Xhénia et Arthur
- Claude contacte ADIL pour clarifier situation des occupants de l'Ostal (quittances, factures énergie...)
- Michel nous invite à inviter nos réseaux personnels à contribuer à un financement participatif.
- Note de frais à diffuser aux accueillants/accompagnants
- Jean adresse à Claude la version numérique du livret FLE réalisé par Christine et Manuelle
- Pascal Josso fait passer le document concernant le contrat d'intégration républicaine pour diffusion auprès des jeunes historiques et familles et de leurs référents, ainsi que mode et conditions d'emploi.